

Conditions Générales d'Utilisation

Application Synkro — Kinésithérapeutes & Patients

Synkro — Thomas Theben Leutenez, indépendant

Version 1.1 • Juin 2026

1. Objet, éditeur et champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) régissent l'accès et l'utilisation de l'application Synkro.

L'application est éditée par :

Éditeur	Thomas Theben Leutenez, exerçant sous la dénomination commerciale Synkro, indépendant de droit belge
Siège professionnel	11 Clos Joseph Otten, 1090 Jette (Belgique)
Numéro BCE	1037.237.034
Régime TVA	Non assujetti — franchise art. 56bis du Code de la TVA belge
Email de contact	contact@synkrohealth.com
Téléphone	+32 497 32 27 80
Directeur de la publication	Thomas Theben Leutenez
Délégué à la protection des données	Thomas Theben Leutenez (DPO interne) — dpo@synkrohealth.com
Hébergeur	Amazon Web Services EMEA SARL — 38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg — région Paris (eu-west-3), certifié HDS

L'application s'adresse à deux types d'utilisateurs :

- Les kinésithérapeutes (ci-après « Professionnels »), qui souscrivent un abonnement payant.
- Les patients (ci-après « Patients »), qui accèdent gratuitement via un code fourni par leur kinésithérapeute.

L'utilisation de l'application implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU. L'acceptation est matérialisée par le cochage d'une case lors de la création du compte.

2. Définitions

- « Application » : l'application Synkro accessible via navigateur web et/ou application mobile.

- « Professionnel » : kinésithérapeute titulaire d'un compte payant Synkro.
- « Patient » : personne inscrite via un code d'invitation fourni par un Professionnel.
- « Compte » : espace personnel sécurisé permettant à l'utilisateur d'accéder aux fonctionnalités.
- « Données de santé » : toute donnée à caractère personnel relative à la santé au sens de l'art. 4.15 RGPD.
- « Analyse IA » : fonctionnalité d'analyse biomécanique vidéo par intelligence artificielle décrite à l'article 5.

3. Accès à l'application

3.1. Compte Professionnel

L'accès est soumis à la souscription d'un abonnement payant régi par les Conditions Générales de Vente (CGV), disponibles lors de l'inscription. Une période d'essai de 14 jours est proposée, sans carte bancaire et sans aucun prélèvement. À l'issue de l'essai, l'accès est mis en pause jusqu'à la souscription active d'un abonnement payant, moment auquel une carte bancaire est demandée (voir CGV, art. 3).

Le Professionnel s'engage à :

- Fournir des informations exactes lors de l'inscription et les maintenir à jour.
- Ne pas partager ses identifiants de connexion.
- Utiliser l'application dans le cadre de son exercice professionnel légal de la kinésithérapie.
- N'ajouter que des patients dont il assure effectivement le suivi clinique.
- Recueillir le consentement de ses patients avant de leur transmettre un code d'invitation.

3.2. Compte Patient

Le Patient crée son compte en utilisant un code d'invitation fourni par son kinésithérapeute. Ce code lie le compte Patient au Professionnel émetteur. Le Patient renseigne son adresse email et crée un mot de passe personnel.

L'accès à l'application pour les Patients est gratuit. Le Patient ne peut accéder qu'à ses propres données et aux éléments partagés par son kinésithérapeute.

3.3. Mineurs

L'application est accessible aux mineurs exclusivement dans le cadre d'un suivi kinésithérapeutique prescrit ou supervisé par un Professionnel. Conformément à la loi belge du 30 juillet 2018 transposant l'art. 8 RGPD, le consentement au traitement des données d'un mineur de moins de 13 ans doit être donné ou autorisé par le titulaire de l'autorité parentale. Pour les mineurs de 13 à 18 ans, le consentement du mineur et celui du titulaire de l'autorité parentale sont recueillis conjointement.

Le kinésithérapeute est responsable de la vérification de l'âge du patient et du recueil des consentements parentaux requis avant la transmission du code d'invitation.

4. Fonctionnalités disponibles

4.1. Pour les Professionnels

- Gestion du dossier patient : création, consultation, mise à jour des bilans et notes de séance.
- Prescription d'exercices à réaliser à domicile, consultables par le patient.
- Tableau de bord de suivi : vue d'ensemble des patients actifs, historique des séances, suivi de l'adhérence aux exercices prescrits.
- Analyse biomécanique vidéo par intelligence artificielle (voir article 5).

4.2. Pour les Patients

- Consultation des bilans, notes de séance et exercices prescrits par le kinésithérapeute.
- Soumission de vidéos pour analyse biomécanique.
- Suivi de sa progression via les indicateurs partagés par le Professionnel.

5. Analyse biomécanique par intelligence artificielle

Synkro propose une fonctionnalité d'analyse vidéo par intelligence artificielle permettant d'extraire des indicateurs biomécaniques (angles articulaires, symétrie du mouvement, interprétations textuelles) à partir de vidéos soumises.

L'utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

- Les résultats fournis par le système d'IA sont des indicateurs de support à l'évaluation clinique, et non des diagnostics médicaux.
- Le système est en évolution continue — des imprécisions peuvent survenir.
- L'interprétation et la décision clinique relèvent exclusivement du Professionnel de santé.
- Synkro ne peut être tenue responsable de décisions cliniques prises sur la seule base des résultats de l'Analyse IA.

Les conditions de traitement des données associées à l'Analyse IA sont détaillées dans la Politique de confidentialité Synkro, laquelle fait partie intégrante des présentes CGU.

6. Obligations et responsabilités des utilisateurs

L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas utiliser l'application à des fins illégales ou contraires aux bonnes mœurs.
- Ne pas tenter d'accéder aux données d'autres utilisateurs.
- Ne pas soumettre de contenu illicite, offensant ou trompeur.
- Ne pas perturber le fonctionnement de l'application ou de ses serveurs.
- Ne pas procéder à de l'ingénierie inverse, à la décompilation ou à l'extraction automatisée de données.
- Ne soumettre des vidéos contenant des tiers identifiables qu'avec leur consentement préalable.

Synkro se réserve le droit de suspendre ou supprimer tout compte en cas de manquement aux présentes CGU, après notification préalable lorsque les circonstances le permettent.

7. Disponibilité du service

Synkro met en œuvre les moyens raisonnables pour maintenir l'application accessible et opérationnelle. Synkro est tenue, à cet égard, à une obligation de moyens et non de résultat.

Des interruptions peuvent intervenir pour les raisons suivantes :

- Maintenance planifiée : annoncée par notification dans l'application au moins 48 heures à l'avance lorsque possible.
- Maintenance d'urgence liée à un incident de sécurité ou à une correction critique.
- Indisponibilité des services du sous-traitant d'hébergement (Amazon Web Services).
- Force majeure au sens de l'article 8.

Synkro ne peut être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes d'une interruption de service, sous réserve des cas de faute lourde ou intentionnelle.

8. Force majeure

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de la jurisprudence belge, empêchant l'exécution normale des obligations contractuelles : catastrophes naturelles, actes de guerre ou de terrorisme, pandémies, décisions d'autorités publiques, cyberattaques majeures, interruption prolongée des réseaux de télécommunications ou défaillance grave d'un prestataire tiers essentiel (notamment l'hébergeur).

En cas de force majeure, l'exécution des obligations de Synkro est suspendue pendant la durée de l'événement. Si l'événement se prolonge au-delà de 60 jours consécutifs, chaque partie pourra résilier son engagement sans indemnité.

9. Propriété intellectuelle

L'application Synkro, son code source, ses interfaces, ses bases de données, ses algorithmes d'analyse biomécanique et l'ensemble de ses composants originaux sont la propriété exclusive de Thomas Theben Leutenez (Synkro). Toute reproduction, modification, distribution ou exploitation non autorisée est interdite.

L'application intègre des bibliothèques et composants logiciels tiers distribués sous licences open-source (notamment MIT, Apache 2.0, BSD). Ces composants demeurent la propriété de leurs auteurs respectifs et restent soumis à leurs licences d'origine. La liste des composants tiers et de leurs licences est tenue à jour et disponible sur demande à contact@synkrohealth.com.

Les données saisies ou soumises par l'utilisateur (bilans, notes, vidéos, exercices) restent la propriété de leur auteur. L'utilisateur concède à Synkro une licence d'usage limitée, non exclusive et non transférable sur ces données, strictement nécessaire à la fourniture du service et au traitement décrit dans la Politique de confidentialité.

10. Protection des données à caractère personnel

Le traitement des données personnelles collectées via l'application est décrit en détail dans la Politique de confidentialité Synkro, disponible depuis l'application et le site web. Celle-ci précise notamment :

- Les catégories de données collectées et leurs finalités.
- Les bases légales (art. 6 et 9 RGPD).
- Les durées de conservation.
- Les sous-traitants et les éventuels transferts hors UE.
- Les modalités d'exercice des droits (art. 15 à 22 RGPD).

La Politique de confidentialité fait partie intégrante du cadre contractuel entre l'utilisateur et Synkro.

Pour les données de santé traitées par Synkro pour le compte du Professionnel (kinésithérapeute), un Accord de Traitement des Données (DPA) au sens de l'article 28 RGPD est conclu entre Synkro et le Professionnel lors de l'inscription. Le DPA fait partie intégrante du cadre contractuel.

11. Modification des CGU

Synkro se réserve le droit de modifier les présentes CGU. Les utilisateurs seront informés de toute modification substantielle par notification dans l'application au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle version.

La poursuite de l'utilisation de l'application après l'entrée en vigueur de la nouvelle version vaut acceptation des nouvelles CGU. En cas de refus, l'utilisateur peut résilier son compte sans frais avant la date d'entrée en vigueur.

12. Durée et résiliation

Les présentes CGU s'appliquent tant que l'utilisateur dispose d'un compte actif sur l'application. Le Professionnel peut résilier son abonnement conformément aux CGV. Le Patient peut supprimer son compte à tout moment depuis les paramètres de l'application.

En cas de suppression, les données sont conservées pendant 90 jours puis purgées, conformément à la Politique de confidentialité.

13. Droit applicable et juridiction

Les présentes CGU sont soumises au droit belge. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

Dernière mise à jour : Juin 2026